



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rimouski



**Séance extraordinaire du
Conseil municipal**
de la Ville de Rimouski

lundi 6 juillet 2026 à 19 h 33

Sont présents : Monsieur le maire, Guy Caron, président

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Mélanie Bernier	Antoine Durette-Landry
Julie Carré	Élise Gagnon
Francis Chouinard	Alain Martineau
Dave Dumas	Jocelyn Pelletier
Patrick Dumont	

Sont également présents : Monsieur Marco Desbiens, directeur général
Maître Cynthia Lamarre, assistante-greffière
Monsieur Sylvain St-Pierre, directeur et trésorier
Madame Sarah-Jane Guité, chef de division - Permis

Sont absents : Madame la conseillère Cécilia Michaud
Monsieur le conseiller Grégory Thorez

Ouverture de la séance

À 19 h 33, monsieur le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

2026-07-454

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Dave Dumas

appuyé par monsieur le conseiller Francis Chouinard

Et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

Présentation - Programme quinquennal des dépenses en immobilisation (PQI) - Année 2027-2031

Monsieur le maire prend la parole pour expliquer sommairement le programme quinquennal des dépenses en immobilisations des années 2027 à 2031.

Présentation par le directeur général des projets inscrits au programme quinquennal des dépenses en immobilisations des années 2027 à 2031.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rimouski

2026-07-455

Adoption - Programme quinquennal des dépenses en immobilisations (PQI) - Années 2027-2031

Considérant qu'en vertu de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), le conseil d'une municipalité doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

Considérant que le conseil souhaite prévoir ses dépenses en immobilisations pour les cinq exercices subséquents;

Considérant qu'un avis public a été donné par le greffier au moins huit jours avant la séance au cours de laquelle le programme doit être adopté;

Considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit programme;

Considérant que ledit programme prévoit des dépenses en immobilisations, pour les années 2027 à 2031, d'une valeur totale de 253 734 000 \$ ventilé de la façon suivante :

- 1° 48,2 M\$ en 2027;
- 2° 59,5 M\$ en 2028;
- 3° 58,7 M\$ en 2029;
- 4° 45,1 M\$ pour 2030; et
- 5° 42,1 M\$ pour 2031.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Pelletier

appuyé par monsieur le conseiller Antoine Durette-Landry

Et résolu que le conseil :

1° adopte le programme des dépenses en immobilisations de la Ville de Rimouski pour les années 2027 à 2031;

2° décrète qu'un document explicatif du programme quinquennal a été publié dans l'édition du 17 juin 2026 du journal Le Soir.

Adopté à l'unanimité

Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens.

Levée de la séance

À 20 h 06, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, monsieur le maire déclare la levée de la séance.

Guy Caron, maire

Cynthia Lamarre, assistante-greffière



Résolution 2026-07-455

Annexe confidentielle